

LE DOSSIER : Retraite : ce n'est pas fini !

MÉMOIRES D'AVENIR

PUBLICATION DE L'INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE
DE LA FÉDÉRATION CGT DES SERVICES PUBLICS - MAI 2024 - N° 15 - 2 EUROS



LE DOSSIER :
Retraite : ce n'est pas fini !

MÉMOIRES D'AVENIR

PUBLICATION DE L'INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE
DE LA FÉDÉRATION CGT DES SERVICES PUBLICS - MAI 2024 - N° 15 - 2 EUROS

Directeur de la publication :

Philippe Coanet
Rédacteur en chef : Pierre Legoy
Maquette : Christine Demoor
Photos : FDSCTG sauf mention expresse

Conseil d'administration de l'IHS CGT de la Fédération CGT des Services publics

Alain POUCHOL, président d'honneur
Philippe COANET, président
Pierre LEGOY, secrétaire
Nadine BRICOUT, trésorière
Jean-François BEAL
Danielle BERLAIMONT
Jean-Bruno BOUERI
Lise BOUVERET
Vincent DEBEIR
Angèle DE ROSSO
Florence DELSONS
Michel LAVIGNE
Didier LOUVET
Baptiste TALBOT
Laurent TREMINTIN

Conseil scientifique :

Emmanuel Bellanger, historien directeur
de recherche au CNRS, Centre d'histoire
sociale des mondes contemporains, Paris I
Sophie Bérout, professeur de sciences
politiques à l'Université Lumière Lyon II
Dominique DURAND, journaliste historien
Florian GALLIEN, archiviste
Jacques GIRAULT, historien, professeur
émérite de l'Université Paris XIII
Colette GRANDCLAUDON, administrateur
territorial, mission Histoire du CNFPT
Julian MISCHI, directeur de recherches INRA
Guillaume ROUBAUD-QUASHIE, rédacteur
en chef de la revue de « Cause commune »
Stéphane SIROT, historien, enseignant à
l'Université de Cergy-Pontoise et de Nantes
Emeric TELLIER, doctorant du Centre d'his-
toire sociale du XX^e siècle, Paris I

Contact :

Florian GALLIEN : 01 55 82 88 22
ihfsdsp@cgt.fr

Impression, routage :

RIVET PRESSE-ÉDITION
24, rue Claude-Henri-Gorceix
87022 LIMOGES CEDEX
Tél. 05 55 04 49 50

sommaire

Édito 3

La vie de l'IHS

- Assemblée générale annuelle le 16 mai 2024..... 4
- Expo 120 ans..... 5
- L'IHS au 6^e Salon du livre d'histoire sociale..... 5
- Interventions de l'IHS lors des réunions de la fédération 6
- La jeune histoire du Festi'Red 6

IHS confédéral

- Syndicalisme et environnement : approches historiques et
sociologiques (19^e-20^e siècles) 7
- La démarche environnement d'une petite commune
L'exemple de Tressin 8

Le coin des archives

- Syndicats expulsés de leurs locaux : comment gérer
les archives malgré l'urgence 9

DOSSIER

- La retraite, ce n'est pas fini 11
- Dès l'origine de la fédération, la question des retraites... 12
- La CNRACL est un des piliers de notre statut
des territoriaux..... 14

Figure militante

- André Maurin, un militant à l'écoute,
attentif à la fraternité 18

Bon de commande/souscription

et bulletin d'adhésion à l'IHS 20



**Jean-François
BEAL**

Le partage de l'expérience

On a bien vu que la rédaction du tome II de l'Histoire de notre fédération a été plébiscitée par les protagonistes, car, pour nous autres les « barbes blanches », cette période était notre vécu, notre vie de militant-e, notre vie tout court. Les souvenirs des un-es et des autres sont remontés, ont fusé tous azimuts et la passion est restée intacte.

Quand on y réfléchit, quelle richesse que notre histoire ! Mais nos souvenirs, nos anecdotes ont été, à juste titre, écartés par Dominique Durand, notre historien rédacteur : sa mission était de narrer l'histoire et non les nôtres.

Pourtant, on le constate régulièrement, quand les ancien-nes de l'UFR se rencontrent, ils-elles ne manquent jamais de se remémorer les faits marquants qui ont ponctué leur vie militante, tant les réussites que les échecs. Pourquoi ne pas en faire profiter les actifs et actives, pourquoi les laisser refaire les mêmes erreurs que nous avons commises quand on avait leur âge ? Si l'histoire de la fédération n'a pas fait de place à ce vécu souvent local, pourquoi *Mémoires d'avenir* ne s'en ferait pas le médium ? Ce partage est bien quelque part la vocation de l'IHS fédéral.

L'idée serait donc de créer une banque de données pour collecter ce que chacune et chacun auraient le goût de rapporter. Il faudrait, bien évidemment, que ce soit ouvert aux militants et militantes de toutes les régions, de tous les territoires de notre pays. À cet effet, notre UFR a les moyens de contacter énormément de monde et pourrait être très utile à une telle entreprise.

L'histoire doit nous permettre d'envisager l'avenir. Malheureusement, on ne peut que regretter que les deux guerres mondiales du 20^e siècle n'aient pas servi d'exemple.

Le monde devient plus violent qu'au début de ce siècle et d'ici la fin 2024 on atteindra au moins huit guerres majeures, en plus de dizaines de conflits armés à la recherche de territoires ou de gouvernements.

Parallèlement à la guerre entre Israël et le Hamas dans la bande de Gaza, qui a accumulé des milliers de morts depuis le 7 octobre, et à l'invasion russe de l'Ukraine, qui fera deux ans en février 2024, des conflits armés de grande ampleur se déroulent actuellement au Burkina Faso, Somalie, Soudan, Yémen, Birmanie, Nigeria et Syrie. Mais probablement hélas plus...

De nombreux facteurs peuvent expliquer cela, depuis les tensions économiques et sociales croissantes autour des États fragiles jusqu'aux tensions croissantes entre les grandes puissances et même aux premiers effets du changement climatique. Cependant, bon nombre de ces guerres et conflits n'attirent pas l'attention du monde entier, même avec des taux élevés de morts et de destructions. Pourquoi ?

Parmi les principaux, il y a le risque qu'elles se propagent et attirent d'autres pays, y compris de grandes puissances dotées de forces nucléaires, comme c'est le cas des deux guerres les plus discutées en ce moment : Israël-Hamas et Russie-Ukraine. Par exemple, la guerre civile au Yémen a fait plus de 300 000 morts depuis son début en 2014 et se poursuit sans horizon

visible pour sa fin. Selon l'ONU, la moitié des décès est due à la faim et aux maladies causées par la crise humanitaire à grande échelle.

Le groupe palestinien Hamas a lancé, le 7 octobre, une attaque-surprise contre Israël, tuant plus de 1 400 personnes et capturant plus de 200 personnes en otages.

Israël a répondu par une intense offensive militaire qui a tué plus de 29 000 personnes, dont 5 400 enfants et au moins 3 300 femmes.

Il est urgent que la France décide de reconnaître enfin la Palestine comme un État indépendant suivant les frontières avant 1967.

Je souhaite finir cet éditio sur, enfin, un moment heureux, la reconnaissance du rôle très important de ces immigré-es communistes 80 ans après, qui sont mort-es pour la libération de la France, en permettant à Missak et son épouse Mélinée de rentrer au Panthéon avec 22 autres camarades, par la République, du rôle très important dans la résistance de nombreux et nombreuses militants et militantes du Parti Communiste de France.

Fidèle aux idéaux portés par Missak Manouchian et ses camarades, la CGT lutte sans relâche pour que la France soit un pays de libertés, de paix et de progrès social, une France terre d'accueil avec les mêmes droits pour toutes et tous.

Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle de l'Institut d'Histoire Sociale de la Fédération CGT des Services publics se tiendra

Jeudi 16 mai 2024, à 17h00

Salle Louis Viannet, CGT 263 rue de Paris 93100 Montreuil

À l'ordre du jour :

- Rapport moral et perspectives d'actions présentés par le président, suivis d'un débat et d'un vote
- Point sur l'écriture, l'édition et la diffusion du livre sur l'histoire de la fédération, présenté par Vincent Debeir
- Rapport de trésorerie, compte de résultat et bilan, présenté par Lise Bouveret

Rappel : les frais de déplacement et d'hébergement ne peuvent malheureusement pas être pris en charge, sauf pour les membres du CNF et les membres du Conseil d'administration.

L'IHS au 13^e congrès fédéral



Le 13^e congrès de la fédération s'est tenu du 6 au 9 novembre 2023 à Lille Grand Palais. Tout au long du congrès, qui s'est déroulé dans une bonne ambiance, l'Histoire a été présente. À l'accueil, dans leur sacoche, chaque délégué-e avait le tome 2 de l'histoire de la fédération offert avec les documents sur le déroulement. La sacoche comportait également le n° 14 de *Mémoires d'Avenir*, consacré pour l'essentiel au grand dirigeant fédéral qu'a été Lucien Jayat. L'exposition sur les 120 ans de la fédération, composée de 12 Roll-up conçus par Nadine Bricout avec Philippe Coanet et un groupe de travail, et maquettée par Chris-

tine Demoor, a été présentée dans le hall, près d'un lieu de passage obligé. Elle a été inaugurée lundi après-midi par Natacha Pommet et Nadine, malheureusement un peu dans le brouhaha de la pause. Elle avait été évoquée par Pierre Legoy dès 13h dans le journal vidéo du congrès. Ce journal vidéo quotidien proposait, entre autres, en guise de clin d'œil, la « minute Ch'ti » animée par Vincent Debeir. Toute la semaine, le stand de l'IHS était à la disposition des congressistes. S'y sont succédé Nadine, Pierre, Vincent, Philippe, Alain Pouchol; pendant 2 jours, Dominique Durand a dédicacé des livres et discuté avec des congressistes.



Le mardi, le stand a accueilli l'association des Ami-es de Martha Desrumaux qui présentait également dans le hall une exposition retraçant la vie extraordinaire de cette militante ouvrière CGT et communiste, fédératrice de luttes sociales, féministe, résistante, déportée.

La fréquentation différente du stand des Ami-es de Martha et du stand de l'IHS conduit à un constat : l'IHS est encore aujourd'hui perçue par les militant-es comme un « service » fédéral. Effet involontaire de l'aide considérable de la fédération pour la vie de l'IHS et de son insistance pour s'approprier la connaissance de l'histoire ? Le mercredi s'est déroulée en séance plénière une table ronde intitulée « Pour gagner sur les revendications, l'impératif de la syndicalisation », faisant, là encore, appel à l'histoire. Y intervenaient Michel Pigenet, historien, Sophie Bérout, politiste, Emmanuel Bellanger, historien, et Anita Godet, secrétaire générale du syndicat ouvrier-ères et employé-es de Nantes.



L'intervention de l'IHS en séance plénière a eu lieu vendredi après-midi. Philippe Coanet, président de l'IHS, et Dominique Durand, auteur des trois tomes de l'histoire de la fédération, sont intervenus et ont dialogué avec la salle.

Philippe a commencé par évoquer le congrès fondateur de la première fédération des municipaux à Bourges en 1903. 10 délégués pour 9 syndicats... que de chemin parcouru depuis ! Cela permet de faire litière d'une idée parfois entendue dans nos rangs : « C'est dur aujourd'hui, c'était plus facile avant ». Ensuite, il a retracé l'aventure de l'élaboration des trois tomes de l'histoire de la fédération et le travail colossal de recherches nécessaire. Cette aventure, c'est surtout l'auteur, notre ami Dominique Durand, qui y est engagé, à corps perdu. Le congrès peut adresser un immense remerciement à Dominique.

Puis il a présenté en quelques mots l'Institut d'Histoire Sociale, créé en 2015 pour ce qui concerne notre fédération. Comme tous les IHS de la CGT, il est constitué en tant qu'association indépendante de la fédération.

Notre feuille de route n'est pas d'enjoliver l'histoire de la CGT des Services publics et de ses organisations. Cette histoire peut s'enorgueillir de pages glorieuses, bien sûr, mais aussi de pages plus difficiles, plus sombres.

Depuis sa création, notre IHS s'est efforcée de mener des projets utiles aux syndicalistes de la profession : expositions (notamment sur l'histoire du statut), colloques, conférences et articles et enfin notre revue *Mémoires d'avenir* qui paraît deux fois l'an et qui est adressée en supplément du Guide ainsi qu'à toutes les adhérentes de l'association.

À ce jour, nous n'avons tenu qu'un colloque, en septembre 2019, qui a connu un beau succès sur le thème « syndicalisme, pouvoirs et politiques dans les services publics territoriaux ».

Philippe fait un appel insistant pour l'adhésion à l'association IHS (pour la somme modique de 20 €) ainsi que pour



Exposition 120 ans de la fédération dans le patio, inauguration le 6 mars par Sophie Binet



EXPO 120 ANS

« L'exposition 120 ans » réalisée par notre IHS a été installée pour plusieurs semaines dans le patio de la CGT à Montreuil, et un vernissage a eu lieu le 6 mars en présence de Sophie Binet et Natacha Pommet, respectivement secrétaires générales de la CGT et de la Fédération CGT des Services publics. Nadine Bricout, qui a piloté la réalisation de cette expo y a pris la parole, entourée d'Alain Pouchol, Baptiste Talbot et Lise Bouveret.

L'IHS AU 6^E SALON DU LIVRE D'HISTOIRE SOCIALE



la souscription du premier tome de l'histoire de la fédération.

Il termine en citant Howard Zinn, grand historien du mouvement syndical américain, « tant que les lapins n'ont pas d'historiens, ce sont les chasseurs qui écrivent l'histoire ». Ne nous laissons pas tirer comme des lapins, écrivons nous-mêmes, faisons connaître notre histoire et inspirons-nous d'elle pour mener les combats d'aujourd'hui ! Dominique Durand prend ensuite la parole pour parler du tome 1 (1903-1978) du livre sur notre histoire, à paraître à l'été de l'année prochaine (l'écriture de 11 chapitres — jusqu'en 1953 — est achevée) et pour lequel la souscription est ouverte. Dominique dialogue avec les congressistes et répond aux questions.

La sixième édition du Salon du livre d'histoire sociale, organisé par l'Institut CGT d'histoire sociale, a eu lieu (pendant le congrès fédéral) le mardi 7 novembre au siège de la CGT, dans le patio Georges Séguy. Cette initiative est un moment fort de l'activité de l'Institut CGT d'histoire sociale. Elle a pour objectif de promouvoir, par la lecture, la connaissance de l'histoire sociale nationale et internationale. De nombreuses auteures, éditeur-ices et Instituts d'histoire sociale issus des professions et des territoires étaient réunis pour proposer leurs publications. Comme l'an dernier, l'IHS des Services publics tenait un stand. Et parmi les rencontres-débats (« micro-débats ») organisées ce jour-là, l'une d'entre elles a été consacrée à l'Histoire de la fédération en cours d'écriture et d'édition. Dominique Durand, auteur, et Philippe Coanet, président, ont animé cette rencontre.

INTERVENTIONS DE L'IHS LORS DES RÉUNIONS DE LA FÉDÉRATION

À la demande de la direction fédérale, des militant-es de l'IHS sont intervenu-es lors des premières réunions des organismes directeurs renouvelés par le 13^e congrès. Ces contributions ont beaucoup intéressé et ont suscité de longs échanges avec la salle. Au vu de ces expériences réussies, Natacha Pommet souhaite multiplier les réflexions historiques lors des réunions des instances.

La première réunion le 5 décembre de la **commission exécutive** élue à Lille était conçue comme une session de formation. Philippe Coanet y a fait la conférence sur les 120 ans d'histoire de la fédération, dont le canevas a été mis au point afin d'assurer des réunions régionales à l'occasion de la sortie des livres écrits par Dominique Durand. Plusieurs camarades avaient déjà lu et annoté le tome 2. L'écoute et l'échange ont duré toute la matinée (pour les réunions régionales, Philippe va raccourcir le canevas!).

Le **comité national fédéral** s'est réuni les 25 et 26 janvier à Poitiers. À l'occasion du 40^e anniversaire de la promulgation de la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction publique territoriale, la fédération avait invité Pierre Legoy et Alain Pouchol.



Pierre Legoy a retracé le rapport de forces établi par la CGT au cours des années 1970 et les nécessités du pouvoir en place pour mettre en œuvre sa réforme de décentralisation. Il s'est arrêté sur la fameuse « libre administration » constitutionnelle des collectivités (argument utilisé pour refuser des garanties aux territoriaux); elle est réduite de fait aujourd'hui à néant.

Pierre rappelle les grands moments de convergence avec la population : États généraux de 1980, lutte autour des 81 de La Seyne en 1987-89... Face aux attaques, le statut reste un point d'appui : malgré la progression de la contractualisation (particulièrement des femmes de catégorie C), 1 469 000 agent-es sur 1 942 000 sont sous statut.

Alain Pouchol a évoqué la conception « communaliste », en retard sur les évolutions institutionnelles, qui avait fait que nous n'avons pas rejoint le « statut Thorez » en 1946; elle persis-

taut au début des années 1980, malgré l'organisation d'une centralité toujours plus renforcée à l'échelle nationale puis européenne. Or, nous étions dans l'obligation d'élaborer très vite un contenu statutaire en conformité avec notre conception de la décentralisation. La base simple, mais extraordinairement difficile à faire admettre, c'était une fonction publique nationale prestataire de service pour les quatre niveaux institutionnels et la santé publique. L'urgence nous a conduits à traiter de cette question en direct devant le 1^{er} congrès fédéral de mars 1982.

Puis Alain a souligné que les luttes sont comme les marées, faites de flux et de reflux, de tempêtes aussi; le vent qui souffle en ce moment fait refluer les acquis. Mais jamais nous n'avons renoncé. La bataille n'est jamais perdue, il faut résister; même si c'est difficile, nous n'avons pas aujourd'hui plus qu'hier à entrer dans des stratégies de forteresse assiégée.

Au cours du débat qui a suivi, la verve d'Alain (77 ans...) a été très appréciée par l'auditoire! Les deux contributions, abrégées, font l'objet d'une publication dans *Le Guide*.

LA JEUNE HISTOIRE DU FESTI'RED

À la suite du 11^e congrès de la fédération CGT des Services publics à Poitiers en 2015, la fédération a décidé de relancer un collectif jeunes. Les plus jeunes (moins de 35 ans) du congrès ont été conviés à une première réunion dans les locaux de Montreuil. Au fur et à mesure des réunions, les jeunes ont émis la volonté de faire un événement pour rassembler la jeunesse CGT sur un week-end et de le faire dans un territoire marqué par l'extrême droite. De ces discussions est né le Festi'Red.

Le Festi'Red (RED pour rassemblement, égalité et diversité) est un événement sur 2 jours réunissant les jeunes de la CGT des Services publics avec des débats et concerts. L'idée était d'aider les jeunes de la CGT, via cette initiative, à s'engager davantage et à prendre des responsabilités. Le fait qu'ils-elles puissent rencontrer d'autres jeunes de toute la France leur permet de renforcer leurs valeurs et leurs convictions, le but étant de créer une boucle qui aura pour effet de mobiliser les jeunes de la CGT et

d'attirer ceux qui n'y sont pas encore. Depuis, il y a eu 7 Festi'Red dans différentes villes de France (Nantes, Toulouse, Lyon, Dijon, l'Île de Ré, Agde), accueillant chaque fois plus de jeunes et des invité-es avec des débats passionnants. Anicet Le Pors, Bernard Thibault, l'association France-Palestine avec une jeune palestinienne, des syndicalistes belges, italiens, portugais, brésiliens, canadiens. Plus les années passent, plus la participation et l'engouement augmentent, nous avons commencé la première édition avec une vingtaine de jeunes, nous sommes maintenant près d'une centaine. Au fur et à mesure des Festi'Red, les retours positifs étaient de plus

en plus nombreux et des collectifs jeunes se sont formés en territoire.

Cette année, nous lançons la 8^e édition à côté de Colmar avec plus de jeunes attendu-es, le but étant toujours l'implication des jeunes au sein de notre organisation afin d'assurer le futur de la CGT.



Syndicalisme et environnement : approches historiques et sociologiques (19^e-20^e siècles)

FLORIAN GALLIEN

Les syndicats s'emparent-ils des enjeux environnementaux en raison de facteurs exogènes au monde du travail (politiques publiques, ONG, associations...) ou cet intérêt naît-il de préoccupations internes? Comment, malgré l'érosion de certains repères du mouvement syndical au XX^e siècle, celui-ci est-il parvenu à renouveler son action en matière environnementale? Quelle fut, par exemple, l'évolution du positionnement syndical par rapport au productivisme? Voici quelques-uns des débats historiographiques ouverts par Renaud Bécot, maître de conférences en histoire contemporaine à Sciences Po Grenoble et membre du laboratoire Pacte¹, en introduction du colloque organisé par l'Institut d'histoire sociale CGT, les laboratoires Pacte et Triangle, et le Centre d'histoire sociale des mondes contemporains les 31 novembre et 1^{er} décembre 2023.

Prolongeant cette introduction, François Jarrige, maître de conférences en histoire contemporaine à l'Université de Bourgogne et spécialiste de l'histoire des techniques et de l'industrialisation, a ensuite dressé des perspectives de plus longue durée en rappelant combien la nature était déjà très présente chez des penseurs du premier XIX^e siècle tels que Pierre Leroux, avec sa théorie du *circulus*, ou Charles

Fourier qui, constatant qu'un système économique exacerbé était à l'origine de la dysharmonie du monde naturel, observait dans le même temps qu'il était la cause de la surexploitation des travailleurs. Certes, les ouvriers du XIX^e siècle ne défendaient pas la nature en soi, par pur souci esthétique, mais François Jarrige a rappelé que l'on trouvait néanmoins

nombre de travailleurs dans les luttes environnementales d'alors, par exemple contre les pollutions industrielles. Tissant des liens entre type d'environnement naturel et mode d'action protestataire; évoquant par exemple l'utilisation des cours d'eau pour y jeter des machines à l'époque du luddisme, ou du potager comme source de subsistance durant la grève, François Jarrige a achevé son propos en abordant la question de l'environnement comme moyen de protestation.

S'il est ici impossible de rendre compte de l'intégralité et de la richesse des communications de ces deux jours, précisons que le colloque était structuré en 7 séances balayant largement le sujet et ses enjeux : l'action syndicale comme révélateur d'un territoire dégradé par la pollution industrielle faisait l'objet de la première séance, la dimension environnementale des luttes syndicales était questionnée lors de la deuxième, les dimensions internationales occupaient la troisième, la quatrième était consacrée à l'expertise syndicale en santé-environnement, la cinquième envisageait l'environnement comme carrefour du professionnel et de l'intérêt général, la sixième était consacrée aux trajectoires organisationnelles et militantes et la dernière étudiait les constructions d'alliances en matière environnementale. On signalera plus spécifiquement les communications de Robert Gilles (IHS CGT FAPT) sur l'histoire du service public du courrier et de son mode d'acheminement qui, passant du réseau ferroviaire au réseau routier dans les années 1990, ne fut pas sans effets sociaux et environnementaux; de Christian Joncret (IHS CGT Cheminots) sur l'abandon du service public du fret ferroviaire à partir des années 1980; d'Anne Marchand (Centre d'histoire sociale des mondes contemporains) et Renaud Bécot (Pacte) sur les conditions d'émergence d'un risque amiante

bâtimementaire dans la Fonction publique d'État à partir de l'exemple nantais du Tripode et du rôle des réseaux européens pour favoriser la construction d'une contre-expertise sur ce risque, ou encore de Charlotte Glinel (Sciences Po) sur l'émergence, à partir des années 2000, d'une alliance entre syndicats de l'Office national des forêts et associations



Manifestation Amisol Clermont-Ferrand, 9 juin 1977 - © Alain Deumellin, IHS CGT - Maquette : IHS CGT

COLLOQUE

Syndicalisme et environnement : approches historiques et sociologiques (XIX^e-XX^e siècles)

Judi 30 novembre & vendredi 1 décembre 2023
Campus Condorcet^{er}
Cours des Humanités - 93322 Aubervilliers (Auditorium 150)

Inscription : ihsecgt.fr / 01.55.82.81.13

triangle UMR 5206 Pacte Laboratoire de sciences sociales PANTHÉON SORBONNE CAMPUS CONDORCET PARIS - AUBERVILLIERS CHS ihs

¹ Renaud Bécot est l'auteur d'un article *Les syndicalistes face aux politiques municipales de l'environnement – Les Fédérations CGT et CFDT des personnels municipaux des années 1960 à 1989* paru dans *Mémoires d'avenir* n°11 pp. 6 à 13



Ouverture du colloque. De gauche à droite, Judith Rainhorn (CHS, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), François Jarrige (LIR3S, université de Bourgogne), Diane Robert (Ladyss, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) et Renaud Bécot (Pacte, Sciences Po Grenoble) lors de son introduction.

de protection de l'environnement pour la défense du service public forestier; toutes ces interventions, outre le fait qu'elles portaient sur des services publics, laissent entrevoir combien l'introduction du new public management fut lourde de conséquences sociales, autant qu'environnementales.

Si la publication des actes de ce colloque par l'Institut d'histoire sociale CGT est attendue en 2025, on pourra d'ici là (re)visionner l'ensemble des contributions sur la vidéothèque de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (<https://mediatheque.univ-paris1.fr/chs-centre-dhistoire-sociale-des-mondes-contemporains/syndicalisme-et-environnement/>).



LA DÉMARCHE ENVIRONNEMENT D'UNE PETITE COMMUNE L'EXEMPLE DE TRESSIN

VINCENT DEBEIR, MEMBRE DU CA DE L'IHS, MAIRE-ADJOINT DE TRESSIN

La municipalité de Tressin (1400 habitants, 10 kms de Lille), convaincue de l'indispensable engagement en faveur de la biodiversité, a décidé de mener des actions visant à la préserver, comme la réduction de l'éclairage nocturne dès 2012, la gestion différenciée des espaces communaux pour atteindre zéro produit phytosanitaire en 2018 avant qu'elle soit imposée par la loi. De même, des panneaux photovoltaïques sont installés sur les toits de l'atelier municipal (2013) et de la salle polyvalente (2020) en partenariat avec une entreprise coopérative¹ impliquant la participation citoyenne à hauteur de 30 %.

La municipalité a également souhaité mieux connaître le patrimoine naturel et intégrer au mieux les enjeux « Biodiversité » en amont des choix d'aménagement et de gestion du territoire communal.

L'Atlas de la biodiversité communale (ABC) de Tressin a permis des inventaires² précis de la faune, la flore et des habitats naturels présents sur la commune. La gouvernance du projet associe les acteurs locaux associatifs et économiques, ainsi que l'école

communale et le Centre communal d'action sociale.

Côté transport, installation d'un abri, appelé la « boîte à vélos », d'une capacité de 20 cycles, qui permet de rapprocher les tressinois-es les plus éloigné-es des arrêts de bus ; avec Microstop, il s'agit d'organiser un réseau d'autostop entre la métropole lilloise et 12 communes qui réalisent aussi ensemble le schéma cyclable du Val de Marque, plus de 100 kms de voies cyclables à créer ou améliorer. Depuis 2018, actions récurrentes, avec 9 autres communes, pour obtenir la réactivité de la ligne ferroviaire Acq'Orchies, malgré les réticences de la Métropole européenne de Lille (Mel) et de la Région Hauts de France³.

La commune de Tressin participe à un programme de l'Ademe, initié en 2022. « Extrême défi » vise à développer la création, la fabrication et l'utilisation de véhicules intermédiaires, classés entre le vélo et la voiture, pour assurer des déplacements beaucoup moins polluants et beaucoup moins encombrants. Elle est un des 13 territoires retenus. C'est la seule expérimentation de ramassage scolaire en vélobus. Depuis

fin 2023, un parent emmène 8 enfants en Woodybus⁴ à l'école le matin et délaisse sa voiture.

Bien sûr, le personnel municipal est essentiel dans ses actions publiques déterminées. Au grand dam de certains, le budget de fonctionnement représente 62 % du budget communal, mais combien cette force qualifiée apporte de bien public et permet à la Commune d'assurer le mieux vivre des enfants scolarisés et autres tressinois-es !

Soyons clairs ! Aucun des élu-es municipaux-ales n'est adhérent-e écolo, mais la majorité est consciente qu'il faut s'engager résolument dans la transition écologique si l'on veut que l'espèce humaine perdure. La planète Terre en a vu d'autres. Par contre, l'être humain est fragile, ce n'est qu'une vulgaire poussière interstellaire, mais il n'en a pas conscience et se croit encore le plus fort. Surtout quand il est milliardaire, Président ou ministre. Pourtant, ni l'argent ni le pouvoir ne nourrit son homme durablement.

Sans doute des centaines de milliers d'autres élu-es et personnels communaux, territoriaux agissent au quotidien en faveur du changement de système et c'est tant mieux !

1 Solis Métropole : <https://www.solis-hdf>

2 Inventaires réalisés par la coopérative Ecologic : <https://www.mesenseignes.fr/ecologic/>

3 Collectif Ascq-Orchies : <https://www.facebook.com/people/Collectif-Ascq-Orchies/61551782343672/>

4 Woodybus : <https://www.humbird.fr/>

Syndicats expulsés de leurs locaux : comment gérer les archives malgré l'urgence ?

FLORIAN GALLIEN

Expulsions des Bourses du travail de Châteauroux, d'Aubervilliers ou de Montauban ; entraves à l'accès aux locaux occupés par les syndicats ; absence de propositions de relogement des collectivités territoriales... Ces dernières années, la mise à disposition de locaux aux syndicats ne cesse d'être remise en cause. Si la Loi Travail de 2016 a introduit, en son article 27, la possibilité — et non l'obligation — pour les collectivités territoriales d'offrir un hébergement aux organisations syndicales, ce dernier devrait surtout être garanti par l'alinéa 6 du Préambule de la Constitution relatif à la protection de la liberté syndicale.

FAIRE CONNAÎTRE LA SITUATION POUR TROUVER UNE SOLUTION DE RELOGEMENT

Mais lorsque les locaux d'un syndicat sont menacés, ses archives et son histoire sont en danger. Malgré l'urgence, il est possible d'agir pour tenter de préserver autant que possible le patrimoine archivistique du syndicat :

- Informez et faites connaître votre situation auprès de votre CSD, des IHS local,



départemental, régional ainsi qu'auprès de l'IHS et de l'archiviste de la Fédération. Si chaque organisation est responsable de la conservation et du classement des archives qu'elle produit, ces autres struc-

tures pourront vous aider à défendre vos droits et étudier avec vous les possibilités de relogement et de prise en charge des archives ;

- Rapprochez-vous des services d'archives publics territorialement compétents (Archives municipales, Archives départementales) dont la loi prévoit la possibilité d'accueillir en dépôt les archives de syndicat (à cet égard, lire également *Relation avec les services publics d'archives : du partenariat à la convention de dépôt* publié dans le sixième numéro de *Mémoires d'avenir* en décembre 2018) ;
- Si aucune issue ne se dessine, trouvez une solution temporaire de conservation en louant par exemple un box ; en faisant appel à une entreprise spécialisée dans le stockage d'archives (cette solution peut être onéreuse) ou, en dernier recours, en occupant le garage d'un ou d'une camarade.

SAUVER PAR PRIORITÉ L'ACTIVITÉ PROPRE AU SYNDICAT

Si vous disposez d'assez de temps et que vous souhaitez opérer un premier tri, la priorité consiste à conserver impérativement toute l'activité propre au syndicat (documents relatifs aux réunions statutaires, au fonctionnement, à la communication...) et donc à éliminer tout ce qui ne l'est pas (journaux ou tracts produits par d'autres organisations syndicales, documentation extérieure dont l'utilité est expirée...). Dans tous les cas, et malgré l'urgence, ne détruisez ou n'abandonnez pas de documents à l'aveugle, et essayez de mettre les archives dans des boîtes ou dans des cartons numérotés de 1 à X afin de pouvoir s'assurer de leur complétude lors du transfert.

Ressources

- [Annuaire des IHS \(notamment régionaux et départementaux\)](#)
- [Annuaire des Archives municipales et départementales](#)

• • • • •
• • • • •

NOUVELLE ANNÉE, NOUVELLES ASPIRATIONS

VENEZ VOUS FORMER !

QUAND LES TALENTS GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS PROGRESSENT

Pour développer les talents d'aujourd'hui et de demain, le CNFPT s'adapte à vos attentes, à vos besoins.

Stages en présentiel ou à distance, formations sur mesure, préparations aux concours, ressources en ligne, évènementiels et actualités...

Plus d'informations dans la rubrique **Se former > Former vos agents** sur **cnfpt.fr**





La retraite

CE N'EST PAS FINI !

ALAIN POUCHOL

Non seulement une magnifique bataille a été conduite avec une victoire majeure sur le terrain idéologique dont le pouvoir, encore aujourd'hui, ne s'est pas remis, mais, de plus, les syndicats réformistes ont été contraints à entrer dans une stratégie unitaire sur des contenus qu'ils ne souhaitaient pas nécessairement.

Mais le capital a besoin de tous les fonds publics qu'il peut ratisser. Dans ces conditions, des offensives multiples contre la CNRACL risquent de reprendre de plus belle dès lors où notre caisse est, après le régime général, la 2^e de France ; elle est, comble d'horreur pour la Macronie et la droite, encore gérée paritairement sur la base de cotisations employeurs et salariés.

Dans un an, en mai 2025, notre caisse fêtera ses 80 ans. Nous fûmes, avec Lucien Jayat au plan syndical et les élus avec Henri Sellier, à l'origine de la création de l'ancêtre de la CNRACL.

Dominique Durand, dans ses recherches d'archives pour écrire le tome 1 de l'histoire de la fédération CGT des Services publics, a été frappé par la permanence de la question de la retraite, depuis 1903,

au premier rang des revendications exprimées lors des congrès.

Dans son article, Didier Louvet retrace les enjeux et batailles depuis la création de la CNRACL le 17 mai 1945 (cotisation, fonds d'action sociale, surcompensation de solidarité entre régimes de retrait...).

Ce dossier permet de mieux connaître l'histoire pour conduire les luttes assurant l'avenir de la caisse. Il aidera à préparer des initiatives actives et retraitées, des rencontres avec les élus locaux pour leur faire prendre position sur le maintien de notre caisse et la titularisation des non-titulaires (il y en a 437 000). Certes, dans les conditions actuelles de stagnation des salaires, une petite fraction de ces 437 000 contractuels préfère probablement leur situation financière présente. Mais le plus grand nombre de ces précaires, tant du

point de vue du contrat que du salaire, aurait beaucoup à gagner à être titularisé, même sur des emplois à temps incomplet. Partir du réel de ces catégories en souffrance, du réel du pouvoir d'achat des fonctionnaires et des finances des collectivités territoriales pour faire converger ce qui n'est qu'apparemment contradictoire : fonctionnaire mieux payé, le contractuel n'a plus aucune raison de le rester ; mieux financée, la collectivité territoriale dispose de plus de moyens d'assurer sa « libre administration » et donc n'a plus de raison de pratiquer des délégations de service public et autres délestages budgétaires. Tout ça consolide le statut, la CNRACL. C'est autant de clous anti-casse enfoncés dans le couvercle pour éviter qu'il ne s'ouvre plus encore.

DÈS L'ORIGINE DE LA FÉDÉRATION, LA QUESTION DES RETRAITES

La question des retraites pour les travailleurs communaux a été posée dès l'origine de la fédération. Elle figure d'ailleurs dans l'ordre du jour du congrès constitutif qui s'est tenu à Bourges en décembre 1903. Il n'y a là rien d'étonnant. Le débat sur les retraites est consubstantiel à la naissance de la CGT en 1895.

DOMINIQUE DURAND*

Colbert avait créé une pension de retraite pour les marins en 1673, la première caisse de retraite des fonctionnaires de l'État a été mise en place en 1790, au lendemain de la prise de la Bastille. Mais c'est seulement sous le Second Empire que des règles plus précises ont été fixées. Un âge légal et une durée de service pour le départ : 30 ans de service et départ à 60 ans.

En 1826, presque tous les départements sont dotés d'une caisse pour leurs employés, abondée par des cotisations individuelles, le conseil général et des abondements des préfets.

Si les départements disposent de budgets suffisants pour servir des pensions à leurs employés, les municipalités, notamment dans la première moitié du XIX^e siècle, manquent souvent de ressources pour gérer leurs propres domaines. La loi organique sur l'administration communale de 1837 ne mentionne d'ailleurs pas de caisses de retraite municipales, mais dans les grandes villes, dont Paris, celles-ci existent, notamment pour les employés de l'octroi.

Entre 1850 et 1870, le nombre de caisses de retraites communales croît sensiblement pour dépasser 150 établissements au début de la III^e République. En 1897, les ter-

ritoriaux sont 122 000, ils seront 262 000 en 1907. Seuls 22 200 d'entre eux bénéficient alors d'une retraite gérée par 280 caisses.

LA QUESTION DE LA PARTICIPATION DES OUVRIERS AU FINANCEMENT

La revendication de la fédération est que cette retraite, d'un minimum de 2 francs par jour, doit être servie à l'âge de 55 ans, après 25 années de services, conditions obtenues pour les fonctionnaires de l'État effectuant des travaux pénibles.

Lors de son congrès d'août 1904, le Syndicat général des travailleurs municipaux de Paris revendiquait une retraite proportionnelle à la durée d'activité et au salaire après quinze ans de service et une retraite d'office à 60 ans d'âge et 25 ans de service au moins, avec un minimum de 1000 francs annuels (4 200 €). Cette revendication était étendue aux ouvrières municipales — 25 francs par année de carrière avec un maximum de 375 francs par an — et des dispositions étaient proposées pour les veuves. Les salaires moyens sont alors de 1 200 francs (5 000 €) annuels pour les plus élevés, 700 francs (3 000 €) pour les plus faibles. Bien que le discours syndical soit fermement opposé à une participation

des ouvriers au financement de la retraite, le syndicat parisien — il n'est pas le seul — avait accepté alors une retenue de 4 % sur les salaires « tout en votant le principe d'une retraite sans contribution ouvrière ». Une position nationale.

Avril 1910 est marqué par la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, la ROP. La France a tardé à mettre en place un système de retraite national et universel, les débats sur la question ayant duré une trentaine d'années. Selon ses principales dispositions, la ROP rend obligatoire une triple contribution : une contribution ouvrière (9 francs par an pour les hommes, 6 francs pour les femmes et 4,5 francs pour les moins de 18 ans), une contribution patronale (elle est de 9 francs, donc équivalente à celle des ouvriers) et une participation de l'État. Le montant des pensions versées est extrêmement modeste : entre 60 francs et 360 francs par an. L'âge de la retraite est fixé à 65 ans. Le système général de gestion des caisses est un système de capitalisation. Dès 1911, la Cour de cassation annulera le caractère obligatoire de la loi et, sur 18 millions de personnes potentiellement concernées, 7,5 millions seulement souscriront à ce système par capitalisation, système que la Grande Guerre achèvera de ruiner. En 1930, un nouveau système sera mis en place, toujours par capitalisation.

UNE « RETRAITE POUR LES MORTS » SANS HARMONISATION

Les congrès fédéraux et les congrès confédéraux vont bien évidemment dénoncer les faiblesses et plus encore le principe du système, parlant d'une « retraite pour les morts ». Il faut dire que, compte tenu de l'espérance de vie des ouvriers à cette époque, peu d'entre eux étaient susceptibles d'en profiter. En 1912, seuls 12,6 % de la population dépassent l'âge de 60 ans et 8,4 % l'âge de 65 ans. Et puis, la cotisation obligatoire pour les ouvriers ne passe pas alors que leurs salaires sont extrêmement bas. La guerre de 1914-1918, la Grande Guerre, ne fait pas faiblir cette aversion pour le fond du système et ses faiblesses.



* Dominique Durand est l'auteur de l'Histoire de la fédération des Services publics dont le volume portant sur la période 1975-1995 est paru aux éditions de l'Atelier sous l'égide de l'IHS fédéral.



Réunion fédérale des retraités. René Dédé est au pupitre.



Manifestation nationale des retraités le 17 octobre 1974 à Paris.

D'abord déstabilisés par la mobilisation, les syndicats de territoriaux consacrent l'essentiel de leurs activités à l'aide aux familles avant de se projeter à nouveau vers l'avenir. En mai 1917, la fédération demande que la période d'invalidité pour les blessés de guerre soit prise en compte dans le calcul des retraites. En mai 1919, tenant son premier congrès d'après guerre, la question des retraites fait l'objet d'une commission spécifique. Dans le cadre de la revendication d'un statut, les employés et ouvriers des 78 communes de la Seine (dont Paris) réclament l'application intégrale du projet de caisse des retraites départementale qu'ils ont établi.

Les souffrances de la guerre, la polarité exercée par la Révolution en Russie, mais aussi le rôle donné à des dirigeants de la CGT dans l'économie de guerre et les avantages obtenus par les travailleurs des Arsenaux ouvrent la revendication à un système général d'assurances sociales qui permettrait d'harmoniser et d'étendre les retraites.

L'État fera adopter le 23 octobre 1919 une loi qui protège les travailleurs municipaux en imposant aux communes de plus de 5 000 habitants l'adoption d'un statut du personnel soumis à l'approbation préfectorale dans un délai de six mois. En cas de refus, le préfet se devra désormais d'appliquer d'office le statut type élaboré par le Conseil d'État. Une variété phénoménale de statuts sera ainsi adoptée, mais la loi marque l'arrivée du statut comme repère fondamental de l'emploi public administratif. D'un point de vue juridique, c'est ce qui singularise cet emploi, le définit et l'identifie.

Au sein de l'appareil municipal, une nouvelle commission voit également le jour, celle du personnel communal, appelée à se prononcer sur les salaires, les « droits » et les

« devoirs » des agents en concertation avec leurs représentants syndicaux. C'est aussi la première restriction importante de l'autonomie communale. Elle ne comprend rien sur les retraites.

UNE QUESTION SYSTÉMATIQUEMENT ABORDÉE DANS LES CONGRÈS

La scission de la CGT et de la fédération entre unitaires et confédérés en 1920-1921 ne va pas affaiblir la revendication sur les retraites. La question est systématiquement abordée dans les congrès biennaux de la fédération unitaire et ceux de la fédération confédérée, et dans les cartels que chacune d'entre elles constitue avec les syndicats ou fédérations d'autres corporations, voire — mais rarement — entre leurs deux courants. Cette pression n'est pas sans effet. En 1923, c'est séparément que les deux fédérations sont reçues par une commission extraparlamentaire des pensions de retraites. C'est au congrès des confédérés de Strasbourg, en 1923, que, pour la première fois, est rapporté un projet de règlement pour une Caisse nationale. La participation ouvrière à son financement proposée, fortement discutée, était de 6 %, le temps de service exigé de 25 ans, à partir de 55 ans. Le montant plafonné au 2/3 du salaire.

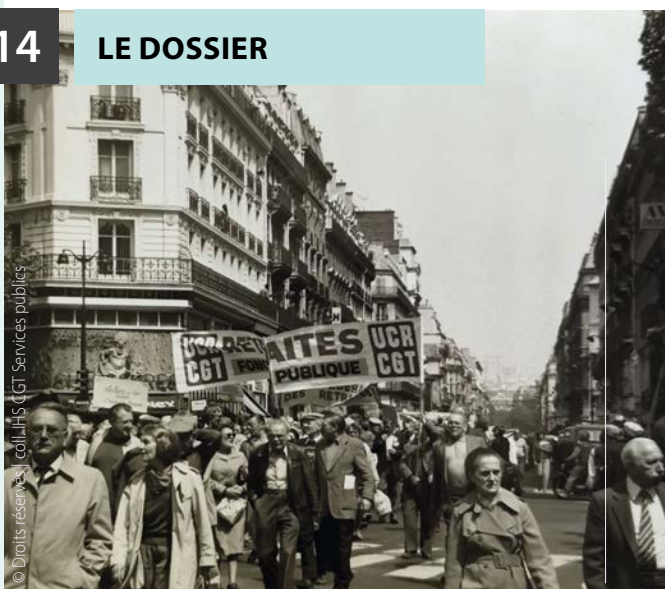
En 1926, le secrétaire des Unitaires posa le principe « de retraites qui nous permettent de vivre au bout de 25 ans de service, sans limite d'âge, basée sur les trois quarts du salaire ».

S'il faut attendre la loi des 5 avril 1928-30 avril 1930 sur les assurances sociales pour voir s'instituer, dans le cadre d'un système complet d'assurance contre les risques sociaux, une assurance vieillesse vraiment efficace, elle n'inclut pas les agents communaux dans son périmètre et ceux-ci

continuent donc de s'appuyer sur leurs caisses locales de gestion risques. En 1937, la réunification des deux fédérations effectuée, la question des retraites subsiste et le gouvernement de Front Populaire promet qu'un texte spécifique concernant le statut des agents et ouvriers municipaux et leurs retraites sera soumis au Parlement. La création d'une caisse nationale autonome y sera proposée. En mars et mai 1939, la fédération mobilise sur ces projets.

VERS UNE CAISSE DE RETRAITE UNIQUE

Sous le régime de Vichy et l'occupation nazie, les activités de la fédération, qui n'a pas été interdite, se poursuivent dans un double cadre : celui imposé par l'occupant et Pétain, celui de la résistance. Légalement, la fédération poursuit des rencontres sur les retraites dans le cadre de la Charte du Travail, la création d'une caisse nationale de retraite spécialisée étant envisagée. Un nouveau statut de la Fonction publique est promulgué en septembre 1941, étendu aux hospitaliers en avril 1943 puis en septembre 1943 aux agents des communes de plus de 10 000 habitants. Il va distinguer tout d'abord les employés exerçant des fonctions assimilables au secteur privé et soumises de ce fait au droit privé d'une part et les fonctionnaires dont l'activité ressort de l'exercice de la puissance publique. C'est la première fois que le terme de fonctionnaire est appliqué à du personnel communal par assimilation sociologique s'agissant de personnes participant à une fonction publique. Le texte de 1943 règle le statut des cadres, des personnels hospitaliers, des personnels intercommunaux et le plafond des rémunérations. Poursuivant la réforme du régime de retraite des employés et agents territoriaux commencée en 1941, la loi crée aussi une caisse de retraite unique, fonctionnant par capitalisation, que la fin



A l'appel de l'UCR-CGT, les retraités de la fonction publique s'associent à la manifestation du 23 mai 1985 à Paris. A l'échelle nationale, on recensera 60 000 manifestants et une centaine de rassemblements.



Manifestation nationale des retraités le 17 octobre 1974 à Paris.

du régime de Vichy empêchera de mettre en œuvre.

Le Conseil National de la Résistance propose, lui, une retraite généralisée à l'ensemble de la population, fondée sur les cotisations des actifs permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours. Dès août 1944, un Comité provisoire de la fédération réclame «l'abrogation rapide» des statuts des municipaux et des hospitaliers promulgués sous Vichy et l'établissement «sous toute urgence» d'un projet portant création d'une caisse nationale de retraites englobant l'ensemble du personnel des communes et des établissements publics communaux et départementaux. Ce projet est mis sur les rails par l'ordonnance du 17 mai 1945.

En mai 1946, la fédération tiendra son premier congrès d'après-guerre. 783 syndicats présents, 336 absents, près de 1500 délégués, la fédération est une force au sein de

la Confédération et dans le paysage social et international. Elle revendique 300 000 adhérents.

Au terme des travaux, différentes résolutions sont adoptées. La troisième concerne les retraites et la satisfaction de la création d'une caisse nationale en faveur du personnel communal créée par l'ordonnance du 17 mai 1945. Seize réunions de la commission paritaire ad hoc ont été nécessaires, «les représentants de la fédération (ayant) obtenu des divers ministères intéressés, dans l'état de la législation actuelle, le maximum possible des avantages escomptés». La création de la CNRACL concrétise d'une part, l'affirmation d'une identité commune à toutes les collectivités locales enfin trouvée malgré la diversité et le nombre, et d'autre part, le rapprochement progressif des dispositions accordées en matière de retraite aux fonctionnaires d'État. Jusqu'alors, la plus grande incertitude a régné sur ce point et la résolution pointe

quelques situations particulières qui mériteraient d'être améliorées. Le décret d'application ne sera publié qu'en septembre 1947.

Ainsi, la création de la CNRACL, cinq mois avant celle de la Sécurité sociale, peut être rattachée à la mise en œuvre par le gouvernement provisoire présidé par De Gaulle et comportant des ministres communistes, du programme du Conseil national de la Résistance «Les jours heureux». Selon le principe de la répartition, les cotisations versées par les actifs servent au paiement des retraites; le conseil d'administration est composé à parité de représentants des collectivités-employeurs et des tributaires actifs et retraités. Le décret d'application du 19 septembre 1947 sera modifié, entre autres en 2007, mais ceci est une autre histoire...

LA CNRACL EST UN DES PILIERS DE NOTRE STATUT DES TERRITORIAUX

DIDIER LOUVET

Que ce soit le régime des marins (plus ancien régime de retraite sous Colbert en 1673) ou celui des sénateurs (plus âgés cotisants d'un régime spécial de retraite), toutes les professions et corporations s'identifient par rapport à leurs particularités, dont celles de leur régime de retraite.

Chacun aspire à finir sa vie dignement et ne peut concevoir qu'il fut un temps où les vieux survivants percevaient «la retraite

des morts». C'est ce rejet et la volonté de vivre une fin de vie digne qui ont charpenté le mouvement syndical. Cela reste vrai : les grandes luttes de ces 30 dernières années en sont les démonstrations.

La CNRACL symbolise aussi ces aspirations, mais sa création ne s'est pas faite d'un coup de baguette magique et prend sa source bien en amont.

Il y a 120 ans, une poignée de militants se rassemblaient pour fonder la fédération

CGT des travailleurs municipaux. Le 17 mai 2025, l'ordonnance portant création de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales aura 80 ans.

Cela fait 40 ans que le statut des agents territoriaux fut créé.

Ça se fête... Que d'avancées exceptionnelles pour que les agents des communes, devenus depuis agents territoriaux, puissent vivre mieux, plus protégés, plus solidaires!

120 – 80 – 40, ça me donne des idées de





« Halte au hold-up sur nos retraites ».

Manifestation des retraités le 11 septembre 1985
au ministère de la Solidarité nationale.

Manifestation nationale des retraités le 17 octobre 1974 à Paris.

grandes conquêtes pour aujourd'hui... pas vous ?

Pourtant, la fête ne peut masquer que toutes ces conquêtes sont menacées si nous ne prenons pas conscience que tout ce que nous avons conquis pourrait disparaître si nous ne nous mobilisons pas rapidement et de façon très déterminée. Tout n'est pas désespéré non plus. Il faut d'abord y croire puis agir. Rien n'a été facile, cela a même été très difficile, voire dangereux pour obtenir ces socles sociaux. Quelques camarades y croyaient si fort que l'improbable est devenu possible. Sous leurs impulsions, notre fédération CGT des Services publics, malgré ses divisions, les guerres et le peu de droits et de protections des militants, a su rassembler au-delà des clivages pour constituer un tel rapport de force qu'il a permis de croire aux jours heureux et d'en savourer les prémices.

LA CNRACL, CAISSE DES AGENT·ES TERRITORIAUX·ALES ET DE CEUX ET CELLES DE LA SANTÉ

L'histoire et le destin de la CNRACL sont communs pour les agents communaux et les personnels de santé, actif·ves et retraité·es. Si la fédération des agents municipaux est née en 1903, celle des Services de Santé le sera en 1907. C'est lors du regroupement des 2 structures en 1 fédération unique au sein de la CGTU en 1920 que celle-ci sera renommée « fédéra-

tion des Services publics ». Elle accueillera l'éclairage en 1921.

La réunification de la CGT et de la CGTU en 1936 a permis de créer les conditions politiques très larges pour des avancées générales. Dans la foulée, la fusion des fédérations nationales des agent·es des services publics et de la santé pèsera lourd sur la création de notre régime spécial.

La mise en place de la CNRACL par ordonnance 9 jours après la capitulation des nazis du 8 mai 1945 souligne que celle-ci est le fruit d'une revendication ancrée dans le temps, jamais abandonnée quelles que soient les circonstances, qui trouvera un nouvel écho sous le front populaire puis préparée par le Conseil National de la Résistance décidé à en finir avec les dispositions du gouvernement de Vichy. N'en déplaise à Denis Kessler qui souhaitait défaire méthodiquement le programme du CNR, la CNRACL en est encore un de ses héritages.

NOTRE CAISSE EST UNIQUE

Rédigée 5 mois avant la création de la Sécurité sociale, elle fait partie des régimes de retraite dits pionniers. Tous contiennent des dispositions spécifiques souvent plus favorables aux bénéficiaires que celles du régime général. Ceci a souvent favorisé la motivation des salarié·es dans leur lutte pour obtenir de nouveaux droits, et à l'inverse la motivation des gouvernements et patrons pour la disparition des régimes « dits » spéciaux. La protection sociale représente un budget supérieur au budget

de l'État et attise les convoitises des financiers et spéculateurs. Les attaques à son encontre sont permanentes et de plus en plus rudes. La Sécurité sociale, qui est la matrice de la protection sociale, est elle-même en danger, la CNRACL, qui couvre de surcroît des fonctionnaires (crime de lèse-majesté pour les libéraux), ne peut subsister dans leurs logiques minables. Toute une panoplie de mesures destructrices sera édictée pour la déstabiliser.

La CNRACL est aussi exceptionnelle par son nombre d'affiliés, 2,2 millions d'actif·ves et 1,6 million de pensionné·es qui en fait le 2^e régime de retraite en France. Sa gouvernance est aussi une des dernières qui repose sur l'élection des représentant·es des employeurs et de ceux·celles des personnels actifs et retraités qui composent presque paritamment le Conseil d'Administration puisque siègent aussi de droit 4 représentants des directions de l'État. Les décisions côté représentant·es CGT sont prises en accord des 2 fédérations des Services publics et de la Santé et de l'Action sociale, à nouveau distinctes à partir de 1979. Les actif·ves et retraité·es sont unies sur le sort de cette caisse.

Cette période d'après-guerre, peu favorable à une politique décentralisée, explique sans doute le fait que le législateur n'était pas pressé pour la sortie des décrets qui ne paraîtront qu'en septembre 1947 et avril 1948. Les quelque 3500 caisses de retraite qui couvraient dans des conditions très différentes une partie seulement des agents (surtout dans les grandes villes et les



Manifestation nationale des retraités le 17 octobre 1974 à Paris.



Action des retraités en avril 1995 contre le plan Juppé visant notamment à démanteler les régimes spéciaux de retraite, dont celui de la CNRACL.

départements) pour les risques vieillesse et invalidité fusionnèrent. La même caisse de retraites pour de nombreux-euses agent-es des collectivités locales a forgé la reconnaissance de notre identité professionnelle et permis des évolutions de droits jusqu'à la création du statut en 1984. Cela rapprocha les droits des territoriaux de ceux des agent-es de l'État déjà fonctionnaires depuis l'ordonnance du 9 octobre 1945.

Mais il fallut attendre le 28 avril 1952 pour que la loi enfin promulguée sur le statut général du personnel des communes inscrive en son article 87, l'affiliation obligatoire de toutes les agent-es titulaires à temps complet à la caisse nationale de toutes les collectivités locales, y compris ceux ne disposant d'aucune caisse. Les agent-es de la santé furent intégrées en mai 1955. Leurs affiliations s'expliquent juridiquement, car les centres hospitaliers étaient jusqu'en 2009 des établissements publics des collectivités locales.

DES AVANCÉES NOTOIRES

Ceci n'empêcha pas des avancées et notamment le décret du 5 octobre 1949 qui précisa que la durée des services et bonifications s'exprimerait en annuités liquidables. Le calcul sera effectué sur les derniers émoluments à raison de 37,5 annuités, correspondant à l'indice du grade, classe ou échelon, détenus depuis 6 mois au moins. Ces règles de calcul de la pension perdureront jusqu'à l'introduction du nombre de trimestres requis et l'application des bonus/malus en 2003.

Le décret du 5 octobre 1949 publié en 1950 précise aussi les règles de péréquation automatique des pensions, instaure le capital décès et la réversibilité de la pension. D'autres progrès furent réalisés en 1952, comme l'octroi de la catégorie insalubre

aux personnels du service actif des égouts souterrains (revendication poussée depuis 1940 et obtenue à la suite de luttes importantes), le maintien des régimes particuliers plus avantageux en Alsace Moselle, etc.

GRÈVES ET LUTTES SE SUCCÈDENT

1953 connut des grèves massives durant 3 semaines qui furent **victorieuses** face à Joseph Laignel, chef du gouvernement qui voulait, par décret du 9 août 1953, reculer l'âge de la retraite de 65 à 67 ans et recourir davantage aux agents non titulaires.

En 1954, la classification active fut accordée à de nouveaux emplois et l'affiliation au régime fut étendue aux personnels des Offices Publics HLM.

En 1959, des grandes grèves bousculèrent le gouvernement et les communaux obtinrent le régime spécial de sécurité sociale des fonctionnaires.

En 1965, la réglementation du régime de la CNRACL permit de consolider les solidarités intergénérationnelles et s'aligna enfin sur la législation des pensions des fonctionnaires d'État en fixant les grandes lignes des droits et obligations en matière de retraite, invalidité, bonifications, réversions, etc. Elle ne sera abrogée qu'en 2003 par la réforme Fillon.

L'arrêté interministériel du 12 novembre 1969 va lister les emplois classés de la catégorie B active.

Malgré les assauts permanents sur la CNRACL, les luttes et engagements de nos administrateurs soutenus par les 2 fédérations et leurs agent-es font que plus de droits sont alloués aux affiliés-eux actuellement qu'à sa création : par exemple, en 1990 les sapeurs-pompiers avaient obtenu la prise en compte de l'indemnité de feu pour le calcul de la retraite en s'acquittant d'une

sur-cotisation provisoire pendant 13 ans. Mais le provisoire a été pérennisé, ce qui a provoqué la colère des soldats du feu. Leurs mobilisations durant plusieurs années ont permis de faire supprimer cette sur-cotisation par la loi du 23 décembre 2021 tout en maintenant la majoration de pension s'ils totalisent la durée minimale de service et ceci même s'ils sont détachés en fin de carrière dans un autre cadre d'emploi.

Les batailles corporatives ou sociétales ont fait bouger les lignes du progrès social. C'est ainsi que les dispositions liées à la catégorie B active ont vu de nombreuses réformes plus favorables aux agents et le nombre de ses bénéficiaires augmenté. Ceci n'est pas un détail, puisqu'une majorité d'agent-es de la fonction publique hospitalière est couverte par ces dispositions et que de nombreux territoriaux en sont aussi bénéficiaires. Les droits accordés, même s'ils restent encore à améliorer, sont supérieurs aux critères imposés aux salariés du privé au titre de la pénibilité reconnue par le compte personnel de prévention (C2P). La reconnaissance de la catégorie active est aussi appliquée pour des métiers majoritairement féminisés. Il y a environ 500 000 agent-es concernées par cette spécificité qui permet, entre autres, des réductions du nombre d'années d'activité.

Devant le nombre croissant de contractuels et les difficultés des 2 caisses couvrant pour les non-cadres (l'IGRANTE) et pour les cadres (l'IPACTE), l'IRCANTEC, caisse complémentaire de retraite qui regroupe les agents non titulaires et ceux qui n'atteignent pas le seuil nécessaire d'affiliation à la CNRACL, fut créée en 1971 par la fusion des 2 caisses. Cette nouvelle caisse connut également des difficultés financières qui nécessiteront une hausse de cotisations des employeurs de 25 % entre 1989 et 1992 pour équilibrer les comptes.

Manifestation lyonnaise du 26 novembre 1997 dans le cadre de la journée nationale d'action des retraités pour l'indexation des pensions de retraite sur les salaires et l'augmentation de façon significative des pensions inférieures au SMIC.

Manifestation dans le Pas de Calais en décembre de la même année.

N'était-il pas plus logique d'imposer une titularisation massive de ces agent-es ? Notre statut prévoit un déroulement de carrière lié à l'ancienneté, à la qualification reconnue souvent par examen professionnel ou concours, à la technicité acquise par l'expérience. L'addition de ces critères est retenue (ou devrait l'être) pour le calcul des rémunérations et donc de la pension établie sur l'indice détenu les 6 derniers mois. Depuis 1995 et malgré la charge d'un Premier ministre droit dans ses bottes qui souhaitait faire la peau aux régimes spéciaux, nous avons maintenu ce calcul, même si les réformes de 2022 affectent le fonctionnement des CAP.

LA PÉRÉQUATION EST INDISPENSABLE À LA RECONNAISSANCE

Malgré nos résistances et actions répétées pour aller de l'avant, nous avons néanmoins perdu quelques avantages dont les plus jeunes ne mesurent peut-être pas toute la pertinence comme la péréquation. Cette péréquation permettait aux agent-es déjà retraité-es de bénéficier des évolutions des grilles et cadres d'emplois octroyés aux actifs-ves. La remise en vigueur de cette mesure importante pour le maintien du niveau des retraites ne serait que justice et réparation.

DES AVANCÉES CONSIDÉRABLES ONT ACCOMPAGNÉ LA CNRACL

Le FAS (Fonds d'Action Sociale) créé le 20/12/1978 fait partie de ces dispositions de la caisse dont nous pouvons être fier-ères, car elles bénéficient à de nombreux retraités démunis.

Le FNP (Fonds National de Prévention) mis en place le 17 juillet 2001 permet d'accompagner les collectivités locales dans leurs démarches de prévention des risques des accidents du travail et des maladies professionnelles. Le FNP s'emploie surtout depuis quelques années à lutter contre les risques psychosociaux et a édité un guide-outil sur le sujet à destination des employeurs et des représentants des personnels.

La pension de réversion en cas de décès du-de la conjoint-e, plus favorable que celle du régime général car versée sans plafond de ressources ni conditions d'âge, est dans le collimateur du gouvernement.

QUID DU RATIO ACTIF-VES RETRAITÉ-ES ?

Toute caisse de retraite par répartition repose économiquement sur le ratio entre les cotisants et les bénéficiaires. Le rapport actif/retraité était faible de 1950



(environ 1,8) à 1970 (2,5). Les difficultés financières de la caisse étaient sévères. Il fut procédé à la liquidation des portefeuilles des anciennes caisses qui avaient fusionné, puis d'une hausse de cotisation et d'une contribution exceptionnelle par les employeurs.

Dès 1970, avec l'urbanisation et la montée en charge des régions, il y eut une hausse des recrutements. Celle-ci fut plus forte chez les hospitaliers (+118 %), consécutive de la réforme des hôpitaux. Le nombre de retraités progressait lui lentement (+21 %). Le rapport fut alors très confortable soit environ de 4,5 en 1980.

DEPUIS 1974, COMPENSATION ET SURCOMPENSATION ASSÈCHENT LES RÉSERVES

Ces années excédentaires inspirèrent le gouvernement Chirac, conseillé par le patronat, à créer la compensation généralisée en 1974. Mécanisme selon lui de solidarité entre les différents régimes de retraite en fonction des ratios actifs-ves et retraités-es. Ce mécanisme infernal assécha les réserves de notre caisse. Cette méthode profita et profite encore aux régimes qui avaient refusé en 1945 la Sécurité sociale (les religieux, artisans, commerçants, professions libérales, les exploitants agricoles, etc.)!!! La charge des transferts quadruple en 10 ans. En 1985, cette compensation sera aggravée par la création de la surcompensation entre régimes spéciaux. De 1974 à 1996, 191 milliards de francs, dont 82 au titre de la surcompensation, sont prélevés sur la CNRACL et vident ses réserves.

Et depuis 1984, le rapport démographique ne cesse de se détériorer, tandis que les prélèvements ne cessent d'augmenter. La surcompensation passe de 22 % en 1985 à 40 % en 1996. La CNRACL souffre davantage du pillage de ses recettes que d'un manque de cotisants.

L'argument démographique sera depuis constamment utilisé pour démanteler la protection sociale.

Certes, le ratio actifs-ves-retraités-es, désormais à 1 retraité pour 1,54 actif-ve, devrait encore se détériorer dans les prochaines



Manifestation lyonnaise du 26 novembre 1997.

années, en raison notamment de mesures gouvernementales libérales qui ne cessent de saper la Fonction publique.

ET LE RAFP (RÉGIME ADDITIONNEL DES AGENT-ES DE LA FONCTION PUBLIQUE) ?

Et le RAFP (Régime Additionnel des Agent-es de la Fonction Publique) ?

S'appuyant sur la revendication de prise en compte des primes et indemnités dans le calcul des pensions, et après la grande grève de 2003 contre la réforme Fillon des retraites, Sarkozy met en place en 2005 le RAFP. La CGT s'y oppose, car c'est un cheval de Troie du financement par capitalisation. Outre que cela ne répond en rien à la revendication de l'intégration des primes dans le traitement indiciaire cette orientation va à l'encontre de notre souhait d'une retraite par répartition, solidaire, intergénérationnelle, garante de progrès social.

Après le grand mouvement social unitaire de l'année dernière contre la réforme des retraites, l'histoire est loin d'être terminée. Nous voyons bien les menaces se préciser sur notre CNRACL. Mais, comme cet article l'a montré, lorsque le rapport de force contraind les pouvoirs publics, des solutions sont trouvées : titularisations, hausse des taux de cotisations, versement exceptionnel, reprise des déficits...

C'est aussi pourquoi nous devons redonner du souffle à notre CNRACL avec la même ardeur que nos ancien-nés. Il est temps de penser en héritier-ères de 1903 et d'y croire comme jamais pour poursuivre le chapitre « Les jours heureux ».

André Maurin

UN MILITANT À L'ÉCOUTE, ATTENTIF À LA FRATERNITÉ

André Maurin nous a quitté-es le 25 octobre dernier. Il avait 84 ans. Il était égoutier à la Communauté urbaine de Lyon. Il a mis ses années de retraite au service de la CGT, de ses militantes et militants. Il a été, durant 13 ans, administrateur de la CNRACL. Un hommage lui a été rendu le 16 février à la Bourse du Travail. Ses ami-es et camarades nous parlent de lui.

LISE BOUVERET

Tous soulignent sa disponibilité quasiment sans limites et sa grande attention aux autres : dans chacune des responsabilités qu'il a été amené à assumer, il avait toujours le temps de participer à la constitution d'un syndicat dans une petite commune, de recevoir une salariée confrontée à une difficulté, de discuter stratégie syndicale avec des militantes, d'encourager des jeunes à prendre des mandats et de partager des moments de convivialité. Il était très attentif à la fraternité dans les rapports entre camarades.

La création de la Communauté urbaine en 1969 a pour conséquence le transfert de grands services techniques de la ville de Lyon dont l'assainissement, noyau dur de la CGT, en lutte depuis 13 ans pour obtenir la parité des salaires avec ceux des égoutiers de Paris.

Du coup, les syndicats des deux collectivités sont toujours restés très proches, comme leurs principaux dirigeants : Charles Romain et André Maurin.

UNE GRÈVE MÉMORABLE EN 1978

Charles nous raconte une lutte restée dans toutes les mémoires : « À l'origine, un accident très grave survenu à l'usine d'incinération : un ouvrier est décédé après une chute dans un four. Après le choc causé par l'accident, le climat revendicatif s'intensifie : chauffeurs et éboueurs organisent une manifestation spontanée avec leurs camions

dans le centre de la ville. Les syndicats de Lyon et de la Courly décident d'appeler à une grève reconductible : une majorité d'éboueurs et de conducteurs sont en grève, rejoints par les cantonniers.

Pour renforcer le mouvement, l'USD sollicite son syndicat le plus combatif, celui des égoutiers qui entre en grève sur la base de leur ancienne revendication : la parité avec leurs homologues parisiens. Les égoutiers, casqués, bottés, rejoignent l'assemblée générale à la Bourse du Travail, marquant un nouveau tournant de la grève.

Malgré l'état des rues de la ville, les élus restent sourds aux revendications : l'un des vice-présidents donne le ton en déclarant "nous ne céderons pas au pouvoir de la rue !"

Devant l'extension du mouvement, le président de la Courly obtient le feu vert de Raymond Barre, alors Premier ministre, pour lancer une opération militaire de nettoyage des rues. Une rencontre s'organise dans un bistrot près de la Bourse. Un texte est rédigé qui sera distribué à la caserne par les comités de soldats. Le lendemain, une quarantaine de camions se retrouve en panne et les tas d'ordures n'ont pas diminué. Dédé est sur le terrain durant tous ces jours à la rencontre des personnels. La grève se propage à tous les secteurs de la ville de Lyon et de la Courly portant la revendication de la prime de fin d'année. L'opération militaire est annulée. Les vraies négociations commencent sur

la base des propositions des personnels.

Après 3 jours, un protocole d'accord jugé acceptable par les organisations syndicales est soumis aux grévistes : revalorisation des primes de fin d'année, grille parisienne pour les égoutiers, mesures de reclassement des éboueurs...

La majorité se prononce pour la reprise du travail après 20 jours de grève. La dernière assemblée générale sera houleuse, une minorité, quelques "jusqu'au-boutistes", contestant violemment la décision. Dédé et ses égoutiers usent de leur autorité pour calmer le jeu.

Joël, ancien secrétaire du syndicat de l'assainissement, nous parle d'un combat cher à Dédé : la création d'un service de sécurité dans les égouts. Dans les années 80, les conditions de travail des égoutiers étaient très mauvaises. « Certes, nous avons la retraite à 50 ans, mais beaucoup d'entre nous n'en profitaient pas longtemps. Nombre de nos collègues tombaient malades avec une espérance de vie pénalisée. »

La CGT s'est saisie de cette question et élabore un projet de service de sécurité. Il a fallu l'acharnement de Dédé et de ses collègues pour que ce service voie le jour. Ce sont les militantes



CGT qui se sont fait affecter au service et qui l'ont fait évoluer.

L'autre cheval de bataille des égoutiers est la défense de la reconnaissance de la catégorie insalubre, une bataille que Dédé mènera lors de son mandat comme administrateur de la CNRACL.

DÉDÉ, UN DÉFENSEUR INFATIGABLE DE LA RETRAITE

Élu en janvier 2002 au conseil d'administration, il était incollable sur la réglementation. Sylvie et Nicole, de la fédération de la Santé et de l'Action sociale, en témoignent : « *il a apporté énormément sur l'activité CNRACL et plus largement sur toutes les retraites, aussi bien dans sa fédération que dans notre fédération Santé et Action sociale. Quand nous sommes arrivées sur cette activité, Dédé n'a pas ménagé son temps pour nous former, répondre à nos questions et aux problématiques des retraites qui se sont complexifiées, individualisées. Face aux contre-réformes qui s'empilaient pour réduire nos droits depuis les années 80, il donnait tout son temps pour préparer et accompagner la lutte : création de supports, déplacements dans toute la France pour former les camarades, aide aux syndicats, intervention sur les dossiers litigieux, préparation du matériel pour les élections...* ».

Son expérience d'égoutier lui donnait de sérieux arguments pour défendre la catégorie insalubre de la Fonction publique. Il a même fait descendre une députée dans les égouts, car elle ne comprenait pas les conditions de travail insalubres et leurs effets sur la santé.

Claude, administrateur CGT de la CNRACL, souligne combien l'attention particulière de Dédé pour les plus faibles et son action résolue lors de sa participation à la commission sociale a fait progresser les aides aux retraité-es en difficulté. En décembre 2008, lors de sa dernière réunion au conseil d'administration, Dédé fait une déclaration où il revient sur le recul des droits, mais reconnaît la qualité du travail réalisé par



le service gestionnaire et le climat de respect mutuel qui préside aux travaux.

UN MILITANT À L'ÉCOUTE

Dédé savait mettre sa grande compétence en matière de retraite au service des agent-es, nombreux et nombreuses à le solliciter et qu'il recevait volontiers pour étudier leurs droits et établir leur dossier de retraite.

Maurice, ancien responsable de la CSD, le décrit comme un militant très bien informé ayant une connaissance fine du syndicalisme avec une grande attention aux camarades. Il était souvent appelé dans les syndicats du département et répondait toujours présent, ses interventions étaient toujours très écoutées, il savait allier information et humour. Au centre départemental de gestion, il était reconnu comme un interlocuteur digne de confiance.

Lors des déplacements collectifs pour participer aux manifestations organisées à Paris, à la Seyne, à Nice... il déployait son talent d'animateur faisant régner la bonne humeur et l'enthousiasme.

Sylviane a longuement collaboré avec Dédé comme secrétaire administrative de la CSD, elle se souvient d'un camarade toujours optimiste,



souriant et compréhensif et dit n'avoir jamais connu un-e militant-e de cette trempe.

Plusieurs militantes racontent avoir été convaincues de s'engager plus fortement dans l'organisation en prenant des responsabilités grâce à Dédé qui a su trouver les mots et les arguments convaincants.

Enfin, Dédé voyait avec inquiétude la montée des idées d'extrême droite dans la société et parmi les collègues. Il s'inquiétait du manque de connaissances historiques de nos militant-es. Il a activement participé récemment, avec l'IHS du Rhône, à la publication d'une petite brochure à diffuser largement sur « la lutte de la CGT contre le fascisme 1920 – 1945 ».

Nicole et Sylvie concluent leur hommage par ces mots : « *Dédé était de ces camarades qui font la fierté de notre organisation ! Le meilleur hommage que nous pouvons lui rendre est de continuer son travail syndical exemplaire pour défendre et améliorer nos acquis* ».





UNE HISTOIRE DE LA FÉDÉRATION CGT DES SERVICES PUBLICS

VOLUMES 1 ET 2 - Années 1903 à 1995

BON DE COMMANDE / SOUSCRIPTION

à compléter et à retourner par mail avec copie de l'ordre de virement

→ (avant le 15 juillet 2024 pour la souscription - Volume 1) ←

IBAN : FR76 1027 8061 3700 0340 4554 175

Code BIC : CMCIFR2A

(Attention, veiller à mentionner : Bon de commande / souscription, livres « Une histoire de la fédération »)

Fédération CGT des Services publics

Case 547 - 263 Rue de Paris 93514 MONTREUIL CEDEX

Organisme :

Nom : Prénom :

Adresse :

Ville : CP :

Courriel : Tél. :

Je commande (Frais de port inclus) :

SOUSCRIPTION VOLUME 1 JUSQU'AU 15 JUILLET 2024

- ☐ De 1 à 19 exemplaires : X 16,00 € = €
☐ De 20 à 49 exemplaires : X 15,50 € = €
☐ De 49 à 200 exemplaires : X 15,00 € = €

- VOLUME 2**
☐ De 1 à 19 exemplaires : X 18,50 € = €
☐ De 20 à 49 exemplaires : X 18,00 € = €
☐ De 49 à 200 exemplaires : X 17,50 € = €

À partir de 200 exemplaires, nous contacter : fdsp@cgt.fr - 01 55 80

Adhésion à l'IHS

MONTANT DES COTISATIONS ANNUELLES

(La cotisation comprend l'abonnement à Mémoires d'avenir, la revue de l'IHS de la Fédération des Services publics, et aux Cahiers de l'IHS confédéral)

Adhésion individuelle syndiqué-e : 20 euros

Adhésion individuelle hors CGT : 35 euros

Adhésion syndicat de moins de 100 adhérents : 50 euros

Adhésion syndicat de plus de 100 adhérents : 75 euros

Adhésion coordination syndicale départementale

ou coordination fédérale régionale : 50 euros

Organisation, institution hors CGT : 150 euros



BULLETIN D'ADHÉSION

Nom Prénom

Adresse postale

Code postal Ville

Mail Téléphone

Bulletin et chèque à retourner à :

IHS des Services publics CGT

Case 547 - 263, rue de Paris

93515 MONTREUIL CEDEX

Mail : ihsfdsp@cgt.fr — Tél. : 01 55 82 88 20

Site Internet : www.cgtservicespublics.fr

Année 2024

Adhésion individuelle syndiqué-e ☐

Adhésion individuelle hors CGT ☐ Adhésion syndicat - 100 adhérents ☐

Adhésion syndicat + 100 adhérent-es ☐ Adhésion CSD ou CFR ☐

Adhésion Union fédérale ☐ Adhésion organisation, institution hors CGT ☐